YERRES

HÔTEL DE VILLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 12 DEC. 2016 et de la publication le 12 DEC. 2016
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Service Juridique
N° tél : 01 69.49.77.05
N/Réf. : NDA/STL

ARRETE N°2016/505
(Série A)

OBJET : Procédure de consultation relative à la délégation par voie de concession du service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés forains - désignation d'une personne compétente : Monsieur Lorin PERNIAS, représentant le cabinet ESPELIA – modification de l'arrêté 2016-475 du 22 novembre 2016

Monsieur le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-1 et suivants,

VU la délibération n° 2014/03/002 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 mars 2014 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires et gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal n°2016/04/378 du 11 avril 2016 et n°2016/10/442 du 10 octobre 2016 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

VU l'arrêté n°2016-475 du 22 novembre 2016 relatif à la désignation d'une personne compétente à la commission de délégation de service public qui se réunit le 16 décembre 2016 : Monsieur Lorin PERNIAS, représentant le cabinet ESPELIA,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé pour préciser que la présence de Monsieur Lorin PERNIAS est requise aux deux commissions qui se réuniront le 16 décembre 2016, la première pour examiner et sélectionner les candidatures, la seconde pour ouvrir les offres,

ARRETE

Article 1er :
Monsieur Lorin PERNIAS, représentant le cabinet ESPELIA, est désigné pour participer avec voix consultative aux deux commissions de délégation de service public le vendredi 16 décembre 2016, dont l'objet est la gestion et l'exploitation des marchés forains,

Article 2
Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et une copie sera adressée à l'intéressé.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20161209-2016-505-AR
Date de télétransmission : 12/12/2016
Date de réception préfecture : 12/12/2016

Fait à Yerres, le 9 décembre 2016

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98